

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CŒUR DU FAUCIGNY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du Jeudi 3 Septembre 2020

La Muraz

Ordre du jour

Communication

Installation du Conseil

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Installation des délégué(e)s du syndicat

Délibérations

1. Election de la Présidence du Syndicat
2. Fixation du nombre de Vice Présidences et des autres membres du bureau syndical
3. Election des vices Présidences et des autres membres du bureau syndical
4. Lecture de la Charte de l'élu
5. Date et lieu du prochain conseil

Questions orales

L'an deux mille vingt, le trois septembre, à dix-neuf heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation	: le 5 Août 2020
Nombre de délégués en exercice	: 57 / Quorum 29
Nombre de délégués présents	: 42
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 4
Nombre de délégués votants	: 46

Présents : Mesdames/Messieurs : Fabienne SCHERRER, Jean_Pierre DELAVOET, Pierre CHAUTemps, Laurent DESBIOLLES, Vincent LETONDAL, Laurent DETRAZ, Frédéric GUIBERTI, Denis DUFFOURD, Barthélémy GONZALEZ RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Luc PATOIS, Chantal BEL, Jocelyne VELAT, Christian RAIMBAULT, Claude MARIOTTI, Antoine VALENTIN, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, MATHIEU CLERC, Claude SERVOZ, Aline WATT CHEVALLIER, Alain BARALE, Christophe PERY, Christophe FOURNIER, Christian VALENTINI, Yves MASSAROTTI, Marie-Françoise BAUD, Régine REMILLON, Régine MAYORAZ, Nadine PERINET, Gianni GUERINI, Christophe BOYER, Raphaël CESENA, Laurent FAVRE, Jacky GAVARD, Arnaud DESBIOLLES, Patrice DOMPMARTIN, Patricia DEAGE, Daniel BARBIER, Sébastien JAVOGUES, André PUGIN, Isabelle ROGUET

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames/Messieurs : Daniel REVUZ, Jean-Pierre MERMIN, Véronique GUERIN, Laurent VALLIER

Délégué(e)s donnant pouvoir : Daniel REVUZ à Bruno FOREL ; Jean-Pierre MERMIN à Stéphane VALLI ; Véronique GUERIN à Alain BARALE, David YANEZ REY à Christophe PERY

Assistent : ALLAIN BERHIER, Agnès GRIVAT, Régis LAMURE

Installation des délégué(e)s : Bruno Forel, Président sortant

Monsieur le Président sortant rappelle que l'ensemble des conseils syndicaux du syndicat mixte du SCoT cœur du Faucigny ont été désigné par délibération par les EPCI membres.

Délibération N°061-2020 du 16 Juin 2020 pour la Communauté de Communes Faucigny Glières.

Délibération N°202006_5 du 29 juin 2020 pour la Communauté de Communes de la Vallée Verte

Délibération N°20200722_11 du 22 Juillet pour la Communauté de Communes des 4 Rivières

Délibération N°20200563 du 22 Juillet pour la Communauté de Communes Arve et Salève

Monsieur le Président sortant :

- fait l'appel des délégués (Titulaires et suppléant(e)s)

Désigné(e) en qualité de titulaire

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	BARALE	Alain	Titulaire	MARIGNIER
Arve et Salève	Monsieur	BARBIER	Daniel	Titulaire	SCIENTRIER
Arve et Salève	Madame	BAUD	Marie Françoise	Titulaire	ARBUSIGNY
4 Rivières	Madame	BEL	Chantal	Titulaire	MEGEVETTE

Arve et Salève	Monsieur	BELLINI	Laurent	Titulaire	MONNETIER-MORNEX
Arve et Salève	Monsieur	BOYER	Christophe	Titulaire	MONNETIER-MORNEX
4 Rivières	Monsieur	BUCHACA	Joël	Titulaire	VILLE-EN-SALLAZ
Arve et Salève	Monsieur	CESANA	Raphael	Titulaire	MONNETIER-MORNEX
Vallée Verte	Monsieur	CHAUTEMPS	Pierre	Titulaire	BURDIGNIN
Arve et Salève	Madame	DEAGE	Patricia	Titulaire	SCIENTRIER
Vallée Verte	Monsieur	DELAVOET	Jean-Pierre	Titulaire	BOGEVE
Arve et Salève	Monsieur	DESBIOLLES	Arnaud	Titulaire	PERS-JUSSY
Vallée Verte	Madame	DESBIOLLES	Laurent	Titulaire	HABERE-LULLIN
Vallée Verte	Monsieur	DETRAZ	Laurent	Titulaire	SAINTE ANDRE DE BOËGE
Arve et Salève	Monsieur	DOMPMARTIN	Patrice	Titulaire	PERS-JUSSY
Vallée Verte	Monsieur	DUFOURD	Denis	Titulaire	VILLARD
Arve et Salève	Monsieur	FAVRE	Laurent	Titulaire	NANGY
4 Rivières	Monsieur	FOREL	Bruno	Titulaire	FILLINGES
Faucigny Glières	Monsieur	FOURNIER	Christophe	Titulaire	GLIERES VAL DE BORNE
Arve et Salève	Madame	GAVARD	Jacky	Titulaire	NANGY
4 Rivières	Monsieur	GONZALEZ RODRIGEZ	Barthelemy	Titulaire	FAUCIGNY
Faucigny Glières	Madame	GUERIN	Véronique	Titulaire	MARIGNIER
Arve et Salève	Monsieur	GUERINI	Gianni	Titulaire	LA MURAZ
Vallée Verte	Monsieur	GUIBERTI	Frédéric	Titulaire	SAXEL
Arve et Salève	Monsieur	JAVOGUES	Sébastien	Titulaire	REIGNIER- ESERY
Faucigny Glières	Madame	LARA LOPEZ	Jessica	Titulaire	BONNEVILLE

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	LAYAT	Didier	Titulaire	BRISON
Vallée Verte	Monsieur	LETONDAL	Vincent	Titulaire	HABERE-POCHE
Faucigny Glières	Monsieur	MALLINJOURD	Jean-Paul	Titulaire	BONNEVILLE
4 Rivières	Monsieur	MARIOTTI	Claude	Titulaire	SAINTE JEAN DE THOLOME

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Faucigny Glières	Monsieur	MASSAROTTI	Yves	Titulaire	VOUGY
Arve et Salève	Monsieur	MAYORAZ	Régine	Titulaire	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Faucigny Glières	Monsieur	MERMIN	Jean-Pierre	Titulaire	AYZE
Faucigny Glières	Madame	MEYER	Marie- Laure	Titulaire	AYZE
4 Rivières	Monsieur	PATOIS	Luc	Titulaire	MARCELLAZ
Arve et Salève	Madame	PERINET	Nadine	Titulaire	LA MURAZ
Faucigny Glières	Monsieur	PERY	Christophe	Titulaire	MARIGNIER
Arve et Salève	Madame	PETEX	Christelle	Titulaire	REIGNIER- ESERY
Faucigny Glières	Monsieur	PITTET	Dominique	Titulaire	BONNEVILLE
4 Rivières	Monsieur	POCHAT BARON	Pascal	Titulaire	VIUZ EN SALLAZ
Arve et Salève	Monsieur	PUGIN	André	Titulaire	REIGNIER- ESERY
4 Rivières	Monsieur	RAIMBAULT	Christian	Titulaire	PEILLONNEX
Arve et Salève	Madame	REMILLON	Régine	Titulaire	ARBUSIGNY
4 Rivières	Monsieur	REVUZ	Daniel	Titulaire	LA TOUR
Arve et Salève	Madame	ROGUET	Isabelle	Titulaire	PERS-JUSSY
Arve et Salève	Madame	SAGE	Aurélie	Titulaire	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Vallée Verte	Madame	SCHERRER	Fabienne	Titulaire	BOËGE
Faucigny Glières	Monsieur	SERVOZ	Claude	Titulaire	BONNEVILLE
Faucigny Glières	Monsieur	TUR	Thierry	Titulaire	CONTAMINE SUR ARVE
4 Rivières	Monsieur	VALENTIN	Antoine	Titulaire	SAINT JEOIRE
Faucigny Glières	Monsieur	VALENTINI	Christian	Titulaire	VOUGY
Faucigny Glières	Monsieur	VALLI	Stéphane	Titulaire	BONNEVILLE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Faucigny Glières	Monsieur	VALLIER	Laurent	Titulaire	GLIERES VAL DE BORNE
Faucigny Glières	Madame	VAZQUEZ YANEZ	Annick	Titulaire	BONNEVILLE
4 Rivières	Madame	VELAT	Jocelyne	Titulaire	ONNION
Faucigny Glières	Madame	WATT CHEVALIER	Aline	Titulaire	CONTAMINE SUR ARVE
Faucigny Glières	Monsieur	YANEZ REY	David	Titulaire	MARIGNIER

Désigné(e) en qualité de Suppléant(e)

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	ANCRENAZ	David	Suppléant	CONTAMINE SUR ARVE
Arve et Salève	Monsieur	ARNOULD	Rodolphe	Suppléant	NANGY
Arve et Salève	Monsieur	ATIKOSSIE	Messan	Suppléant	MONNETIER- MORNEX
Vallée Verte	Monsieur	BAUD	Florent	Suppléant	HABERE-LULLIN
4 Rivières	Monsieur	BERTHIER	Allain	Suppléant	ONNION
Vallée Verte	Monsieur	BOSSON	Jean- François	Suppléant	SAINT-ANDRE- DE-BOËGE

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Arve et Salève	Monsieur	CHABOD	Frederic	Suppléant	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Faucigny Glières	Monsieur	CHATELAIN	Patrick	Suppléant	BONNEVILLE
4 Rivières	Monsieur	CHENEVAL	Paul	Suppléant	FILLINGES
Faucigny Glières	Monsieur	CLERC	Mathieu	Suppléant	BONNEVILLE
Vallée Verte	Monsieur	COSTAZ	Jean-Paul	Suppléant	VILLARD
Arve et Salève	Monsieur	DE VITO	David	Suppléant	PERS-JUSSY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Vallée Verte	Monsieur	DELAVOET	François	Suppléant	BOGEVE
Vallée Verte	Monsieur	DONCHE	Philippe	Suppléant	BURDIGNIN
Arve et Salève	Monsieur	DURET	Jean Pierre	Suppléant	LA MURAZ
Faucigny Glières	Monsieur	ESCOFFIER	Stéphane	Suppléant	MARIGNIER
4 Rivières	Monsieur	GAMBARINI	Julien	Suppléant	MEGEVETTE
4 Rivières	Monsieur	GAVILLET	Léon	Suppléant	MARCELLAZ
4 Rivières	Monsieur	GOY	Francis	Suppléant	VIUZ-EN-SALLAZ
Arve et Salève	Monsieur	JOYE	Michel	Suppléant	SCIENTRIER
Arve et Salève	Madame	LAMURE	Regis	Suppléant	MONNETIER- MORNEX

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	LATHUILLE NICOLLET	Anthony	Suppléant	BONNEVILLE
4 Rivières	Monsieur	LAYAT	Arnaud	Suppléant	SAINT JEAN DE THOLOME
Arve et Salève	Monsieur	MAULET	Jean Louis	Suppléant	REIGNIER- ESERY
Arve et Salève	Monsieur	METRAL	Nicolas	Suppléant	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Vallée Verte	Monsieur	MEYNET	Thibaud	Suppléant	HABERE- POCHE
Vallée Verte	Monsieur	MUSARD	Jean- Paul	Suppléant	BOEGE
Faucigny Glières	Monsieur	NAVARRO	Daniel	Suppléant	BONNEVILLE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Faucigny Glières	Monsieur	PASQUIER	Jean- Michel	Suppléant	MARIGNIER
4 Rivières	Monsieur	PERNOLLET	Alain	Suppléant	FAUCIGNY
Faucigny Glières	Monsieur	PERRET	Patrick	Suppléant	MARIGNIER
Faucigny Glières	Monsieur	RIVOLLET	Dimitri	Suppléant	BRISON
Arve et Salève	Monsieur	ROGUET	Gilles	Suppléant	PERS-JUSSY
Faucigny Glières	Monsieur	SCANU	Stéphane	Suppléant	VOUGY
Arve et Salève	Monsieur	SCHUFFENECKER	Anthony	Suppléant	LA MURAZ

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Monsieur	SERVAGE	Christian	Suppléant	GLIERES VAL DE BORNE
Faucigny Glières	Monsieur	TEMIL	Jean-Louis	Suppléant	AYZE
Arve et Salève	Monsieur	TROTTET	Ludovic	Suppléant	ARBUSIGNY
Vallée Verte	Madame	AHYI-SENA	Emmanuelle	Suppléante	SAXEL
4 Rivières	Madame	ANDREOLI- GRILLET	Danielle	Suppléante	LA TOUR
Faucigny Glières	Madame	BALLARA	Patricia	Suppléante	CONTAMINE SUR ARVE
Arve et Salève	Madame	BARBIER	Sarah	Suppléante	SCIENTRIER
Arve et Salève	Madame	BIOLLUZ	Sophie	Suppléante	REIGNIER- ESERY
Faucigny Glières	Madame	BOUACHRAOUI	Saïda	Suppléante	VOUGY
Arve et Salève	Madame	BREUZA	Nathalie	Suppléante	NANGY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Arve et Salève	Madame	BRON	Isabelle	Suppléante	SCIENTRIER
4 Rivières	Madame	CHENEVAL	Laurette	Suppléante	VILLE-EN-SALLAZ
4 Rivières	Madame	GRIVAZ	Agnès	Suppléante	PEILLONNEX
Faucigny Glières	Madame	JOURDAN	Amalia	Suppléante	BONNEVILLE
Arve et Salève	Madame	PELLEVAT	Nathalie	Suppléante	ARTHAZ PONT NOTRE DAME
Faucigny Glières	Madame	PERILLAT CHARLAZ	Christiane	Suppléante	GLIERES VAL DE BORNE

Communauté	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Commune (pour information)
Faucigny Glières	Madame	PERRIN GOTRA	Caroline	Suppléante	BONNEVILLE
4 Rivières	Madame	PETIT	Carole	Suppléante	SAINT-JEOIRE
Arve et Salève	Madame	REY	Sandrine	Suppléante	ARBUSIGNY
Arve et Salève	Madame	RIONDEL	Elise	Suppléante	NANGY
Faucigny Glières	Madame	ROBEZ MASSON	Catherine	Suppléante	MARIGNIER
Faucigny Glières	Madame	TARDY	Christel	Suppléante	AYZE

- les déclare installés dans leurs fonctions ;

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le doyen d'âge, Monsieur André PUGIN, prend la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 42 conseillers présents, fait état des pouvoirs et constate que la condition de quorum est remplie.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Fabienne SCHERRER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Madame Fabienne SCHERRER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur PUGIN, doyen d'âge, Président de séance constate que le Quorum est atteint et ouvre la réunion du Comité Syndical à 19 h 15.

Monsieur PUGIN fait état des Délégué(e)s donnant pouvoir : Daniel REVUZ à Bruno FOREL ; Jean-Pierre MERMIN à Stéphane VALLI ; Véronique GUERIN à Alain BARALE, David YANEZ REY à Christophe PERY

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte rendu de la séance du comité syndicat en date du 29 Janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION

NEANT

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. - Election de la présidence du Syndicat Rapporteur : Doyen d'Age

Monsieur le doyen d'âge de l'assemblée, André PUGIN, rappelle que cette élection de la présidence suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Maire au sein des conseils municipaux aux articles L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est

procédé à un troisième tour de scrutin. Pour ce troisième tour, la majorité relative s'applique. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Pour l'ensemble des scrutins auxquels le Conseil doit procéder, Madame Fabienne SCHERRER recueille les votes et procède à la lecture de l'ensemble des bulletins, assisté(e) de 2 assesseurs :

- Madame Aline WATT CHEVALLIER.
- Monsieur GIANNI GUERINI

Monsieur le doyen d'âge de l'assemblée demande aux conseillers candidats de faire acte de candidature pour la fonction de Président(e) du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny et les invite à accompagner leur candidature de quelques mots s'ils le souhaitent. Sont déclarés candidats :

- Bruno FOREL

Bruno Forel fait un discours motivant sa candidature. Il rappelle qu'il a conduit la présidence du SCoT Cœur du Faucigny lors de la mandature précédente. Il se dit motivé pour l'exercice de la présidence, dans le souci de l'Aménagement du Territoire et mettra en œuvre toutes ses capacités pour faire valoir nos différents intérêts. Il estime que nos communes doivent discuter entre elles pour donner du sens à notre territoire et le faire efficacement. Le travail que nous avons mené porte des espoirs intéressants. Nous avons souhaité élaborer un 1er diagnostic et une 1ère écriture du PADD ; ce PADD est amendable et nous devons continuer à travailler. Les documents produits jusqu'à présent reflètent les travaux d'une équipe d'élus et sont issus de nombreux échanges. Parallèlement, un travail avec la population est en cours dans le cadre de la concertation aussi croit-il intéressant de continuer dans cette dynamique : « Le SCoT ne doit pas contraindre mais il doit permettre de prendre des décisions, de flécher un cap, le sujet me passionne et je m'engage à travailler de la manière la plus ouverte possible avec nos communes et nos voisins.

« Je souhaite poursuivre dans le sens d'un travail éminemment collectif.

Avant de me présenter, je me suis intéressé à ceux qui voudraient m'accompagner dans cette aventure et j'ai reçu l'accord des élus suivants :

Stéphane VALLI qui a un fort intérêt pour la mobilité.

Nadine PERINET pour l'Urbanisme et le Logement

Fabienne SCHERRER pour son engagement dans l'environnement

Sébastien JAVOGUES pour les relations avec nos voisins ce qui est cohérent au regard de sa carrière et de la communauté de communes qu'il préside.

Jean-Pierre MERMIN avec sa casquette de chef d'entreprise pour le développement de l'économie.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Christophe FOURNIER pour le tourisme avec notamment le plateau des Glières.
Chantal BEL, élue d'une commune rurale et femme d'agriculteur, pour les thématiques de l'agriculture et de la forêt.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.5711-1, L.5211-1, L.2122-7 ;

CONSIDERANT la candidature de Mr Bruno FOREL pour la Présidence du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny;

Il est demandé au comité Syndical de procéder à l'élection de la Présidence.

VU le dépouillement du 1er tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Nombre de bulletins exprimés (votants – nuls/blancs) : 40.

(Majorité absolue fixée à : 21.)

NOM ET PRENOM DES CANDIDAT(E)S (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno FOREL	39	Trente Neuf
Christelle PETEX	1	Un

Considérant que les règles de scrutin ont été respectées, Monsieur Bruno FOREL ayant obtenu(e) 39 voix et donc la majorité des suffrages exprimés :

- est proclamé(e) élu(e) Président(e),
- a décidé d'accepter cette fonction
- est immédiatement installé(e).

La Présidence nouvellement élue préside la séance.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

2. Fixation du nombre de Vice Présidences et des autres membres du bureau syndical

Rapporteur : Le Président

Détermination du nombre de vice-présidences :

le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, notamment dans son article L5211-10, alinéa 2, que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global de l'organe délibérant, ni excéder 15 Vice-présidents ;

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de cette disposition, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Considérant que le nombre de 57 conseillers syndicaux permet de fixer jusqu'à 12 (Douze) Vice-Présidences selon le droit commun et 15 (Quinze) en cas d'accord dérogatoire à la majorité des 2/3 du conseil

CONSIDERANT la proposition du président de fixer le nombre à 7 Vice-Présidents ;

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à 46 POUR, 0 voix ABSTENTIONS et 0 voix CONTRE, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de suivre le droit commun de fixation du nombre de Vice-Présidents ;
- **FIXE** à 7 (sept) le nombre de Vice-Présidents du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

3. Election de la Première Vice-Présidence

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidences se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. Pour ce troisième tour, la majorité relative s'applique. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre selon lequel les Vice-Présidents sont élus détermine leur rang dans l'ordre du tableau. Ainsi, sans qu'il soit nécessaire qu'un arrêté de délégation intervienne en ce sens, le Premier Vice-Président pourra être amené à suppléer la Présidence dans la plénitude de ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement, pour les affaires qui ne peuvent attendre son retour. Des délégations peuvent être confiées aux Vice-Présidents par arrêté du Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 et L.2122-7-1 ;

VU la délibération du comité Syndical N° 20200902 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidences pour le syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny au nombre de sept;

Madame Fabienne SCHERRER recueillera les votes et procèdera à la lecture de l'ensemble des bulletins, assistée de 2 assesseurs :

- Madame Aline WATT CHEVALLIER.
- Monsieur Gianni GUERINI

Monsieur le Président demande aux conseillers candidats de faire acte de candidature pour la fonction de 1^{er} Vice-Président(e) du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny et les invite à accompagner leur candidature de quelques mots s'ils le souhaitent. Sont déclarés candidats :

- Stéphane VALLI.

Stéphane VALLI exprime le souhait de poursuivre les travaux engagés sur le SCoT Cœur du Faucigny dans les domaines de la mobilité.

Il est demandé au comité Syndical de procéder à l'élection de la 1^{ère} Vice-Présidence.

Pour la fonction de Premier Vice-Président :

CONSIDERANT la candidature de Stéphane VALLI pour la fonction de Premier Vice-président du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3

Nombre de bulletins exprimés (votants – nuls/blancs) : 43.

(Majorité absolue fixée à : 22.)

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane VALLI	41	Quarante et un

Nadine PERINET	1	Un
Martial SADDIER	1	Un

Considérant que les règles de scrutin ont été respectées, Monsieur Stéphane VALLI ayant obtenu 41 voix et donc la majorité des suffrages exprimés :

- est proclamé élu Premier Vice-Président ;
- a décidé d'accepter cette fonction ;
- est immédiatement installé.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

4. Election de la Deuxième Vice-Présidence **Rapporteur : Le Président**

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidences se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. Pour ce troisième tour, la majorité relative s'applique. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre selon lequel les Vice-Présidents sont élus détermine leur rang dans l'ordre du tableau. Des délégations peuvent être confiées aux Vice-Présidents par arrêté du Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 et L.2122-7-1 ;

VU la délibération du comité Syndical N° 20200902 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidences pour le syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny au nombre de sept;

Madame Fabienne SCHERRER recueillera les votes et procèdera à la lecture de l'ensemble des bulletins, assistée de 2 assesseurs :

- Madame Aline WATT CHEVALLIER.
- Monsieur GIANNI GUERINI

Monsieur le Président demande aux conseillers candidats de faire acte de candidature pour la fonction de 2^{ème} Vice-Président(e) du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny et les invite à accompagner leur candidature de quelques mots s'ils le souhaitent. Sont déclarés candidats :

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

- Nadine PERINET

Nadine PERINET, maire d'une petite commune rurale, souhaite s'engager dans le SCoT Cœur du Faucigny sur le thème de l'Urbanisme et du Logement

Il est demandé au comité Syndical de procéder à l'élection de la 2ème Vice-Présidence.

Pour la fonction de Deuxième Vice-Présidente :

CONSIDERANT la candidature de Madame Nadine PERINET pour la fonction de deuxième Vice-Présidente du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés (votants – nuls/blancs) : 46.

(Majorité absolue fixée à : 24.)

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nadine PERINET	44	Quarante quatre
Bruno FOREL	1	Un
Isabelle ROGUET	1	Un

Considérant que les règles de scrutin ont été respectées, Madame Nadine PERINET ayant obtenu voix et donc la majorité des suffrages exprimés :

- est proclamée élue deuxième Vice-Présidente ;
- a décidé d'accepter cette fonction ;
- est immédiatement installée.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

5. Election de la Troisième Vice-Présidence

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidences se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. Pour ce troisième tour, la majorité relative s'applique. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre selon lequel les Vice-Présidents sont élus détermine leur rang dans l'ordre du tableau. Des délégations peuvent être confiées aux Vice-Présidents par arrêté du Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 et L.2122-7-1 ;

VU la délibération du comité Syndical N° 20200902 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidences pour le syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny au nombre de sept;

Madame Fabienne SCHERRER recueillera les votes et procèdera à la lecture de l'ensemble des bulletins, assistée de 2 assesseurs :

- Madame Aline WATT CHEVALLIER.
- Monsieur GIANNI GUERINI

Monsieur le Président demande aux conseillers candidats de faire acte de candidature pour la fonction de 3^{ème} Vice-Président(e) du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny et les invite à accompagner leur candidature de quelques mots s'ils le souhaitent. Sont déclarés candidats :

- Fabienne SCHERRER

Fabienne SCHERRER exprime le souhait de poursuivre son engagement du mandat précédent dans le domaine de l'environnement

Il est demandé au comité Syndical de procéder à l'élection de la 3ème Vice-Présidence.

Pour la fonction de troisième Vice-Présidente :

CONSIDERANT la candidature de Fabienne SCHERRER pour la fonction de troisième Vice-Présidente du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de bulletins exprimés (votants – nuls/blancs) : 45.
(Majorité absolue fixée à : 23.)

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabienne SCHERRER	43	Quarante trois
Aline WATT CHEVALIER	1	Un
Christelle PETEX	1	Un

Considérant que les règles de scrutin ont été respectées, Madame Fabienne SCHERRER ayant obtenu 43 voix et donc la majorité des suffrages exprimés :

- est proclamée élue troisième Vice-Présidente ;
- a décidé d'accepter cette fonction ;
- est immédiatement installée.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

6. Election de la quatrième Vice-Présidence **Rapporteur : Le Président**

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidences se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. Pour ce troisième tour, la majorité relative s'applique. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre selon lequel les Vice-Présidents sont élus détermine leur rang dans l'ordre du tableau. Des délégations peuvent être confiées aux Vice-Présidents par arrêté du Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 et L.2122-7-1 ;

VU la délibération du comité Syndical N° 20200902 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidences pour le syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny au nombre de sept;

Madame Fabienne SCHERRER recueillera les votes et procèdera à la lecture de l'ensemble des bulletins, assistée de 2 assesseurs :

- Madame Aline WATT CHEVALLIER.
- Monsieur GIANNI GUERINI

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

Monsieur le Président demande aux conseillers candidats de faire acte de candidature pour la fonction de 4^{ème} Vice-Président(e) du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny et les invite à accompagner leur candidature de quelques mots s'ils le souhaitent. Sont déclarés candidats :

- Sébastien JAVOGUES

Sébastien JAVOGUES exprime le souhait de travailler sur les relations avec nos voisins car elles seront un pilier fort du projet politique SCoT au regard de la notion d'écosystème qui est développé dans la 1^{ère} écriture du PADD

Il est demandé au comité Syndical de procéder à l'élection de la 4^{ème} Vice-Présidence.

Pour la fonction de quatrième Vice-Président :

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Sébastien JAVOGUES pour la fonction de quatrième Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de bulletins exprimés (votants – nuls/blancs) : 42.

(Majorité absolue fixée à : 23.)

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sébastien JAVOGUES	40	Quarante
Bruno FOREL	1	Un
Christelle PETEX	1	Un

Considérant que les règles de scrutin ont été respectées, Monsieur Sébastien JAVOGUES ayant obtenu 40 voix et donc la majorité des suffrages exprimés :

- est proclamé élu quatrième Vice-Président ;
- a décidé d'accepter cette fonction ;
- est immédiatement installé.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

7. Election de la Cinquième Vice-Présidence

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidences se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. Pour ce troisième tour, la majorité relative s'applique. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre selon lequel les Vice-Présidents sont élus détermine leur rang dans l'ordre du tableau. Des délégations peuvent être confiées aux Vice-Présidents par arrêté du Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 et L.2122-7-1 ;

VU la délibération du comité Syndical N° 20200902 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidences pour le syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny au nombre de sept;

Madame Fabienne SCHERRER recueillera les votes et procèdera à la lecture de l'ensemble des bulletins, assistée de 2 assesseurs :

- Madame Aline WATT CHEVALLIER.
- Monsieur GIANNI GUERINI

Monsieur le Président demande aux conseillers candidats de faire acte de candidature pour la fonction de 5^{ème} Vice-Président(e) du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny et les invite à accompagner leur candidature de quelques mots s'ils le souhaitent. Sont déclarés candidats :

- Jean Pierre MERMIN (par l'intermédiaire de Stéphane VALLI)

Il est demandé au comité Syndical de procéder à l'élection de la 5ème Vice-Présidence.

Pour la fonction de cinquième Vice-Président :

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Jean-Pierre MERMIN pour la fonction de cinquième Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de bulletins exprimés (votants – nuls/blancs) : 42.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

(Majorité absolue fixée à : 23.)

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre MERMIN	41	Quarante et Un
Pascal POCHAT BARON	1	Un

Considérant que les règles de scrutin ont été respectées, Monsieur Jean-Pierre MERMIN ayant obtenu 41 voix et donc la majorité des suffrages exprimés :

- est proclamé élu cinquième Vice-Président ;
- a décidé d'accepter cette fonction ;
- est immédiatement installé.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

8. Election de la Sixième Vice-Présidence

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président rappelle que L'élection des Vice-Présidences se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. Pour ce troisième tour, la majorité relative s'applique. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre selon lequel les Vice-Présidents sont élus détermine leur rang dans l'ordre du tableau. Des délégations peuvent être confiées aux Vice-Présidents par arrêté du Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 et L.2122-7-1 ;

VU la délibération du comité Syndical N° 20200902 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidences pour le syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny au nombre de sept;

Madame Fabienne SCHERRER recueillera les votes et procèdera à la lecture de l'ensemble des bulletins, assistée de 2 assesseurs :

- Madame Aline WATT CHEVALLIER.
- Monsieur GIANNI GUERINI

Monsieur le Président demande aux conseillers candidats de faire acte de candidature pour la fonction de 6^{ème} Vice-Président(e) du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

et les invite à accompagner leur candidature de quelques mots s'ils le souhaitent. Sont déclarés candidats :

- Christophe FOURNIER

Christophe FOURNIER souhaite s'investir dans les questions touristiques.

Il est demandé au comité Syndical de procéder à l'élection de la 6ème Vice-Présidence.

Pour la fonction de Sixième Vice-Président :

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Christophe FOURNIER pour la fonction de sixième Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de bulletins exprimés (votants – nuls/blancs) : 44.

(Majorité absolue fixée à : 23.)

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe FOURNIER	43	Quarante trois
Martial SADDIER	1	Un

Considérant que les règles de scrutin ont été respectées, Monsieur Christophe FOURNIER ayant obtenu 43 voix et donc la majorité des suffrages exprimés :

- est proclamé élu sixième Vice-Président ;
- a décidé d'accepter cette fonction ;
- est immédiatement installé.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

9. Election de la Septième Vice-Présidence
Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président rappelle que L'élection des Vice-Présidences se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. Pour ce troisième tour, la majorité relative s'applique. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre selon lequel les Vice-Présidents sont élus détermine leur rang dans l'ordre du tableau. Des délégations peuvent être confiées aux Vice-Présidents par arrêté du Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.5211-1, L.5711-1 et L.2122-7-1 ;

VU la délibération du comité Syndical N° 20200902 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidences pour le syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny au nombre de sept;

Madame Fabienne SCHERRER recueillera les votes et procèdera à la lecture de l'ensemble des bulletins, assistée de 2 assesseurs :

- Madame Aline WATT CHEVALLIER.
- Monsieur GIANNI GUERINI

Monsieur le Président demande aux conseillers candidats de faire acte de candidature pour la fonction de 7^{ème} Vice-Président(e) du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny et les invite à accompagner leur candidature de quelques mots s'ils le souhaitent. Sont déclarés candidats :

- Chantal BEL

Chantal BEL exprime le souhait de s'engager dans les thématiques de l'agriculture et de la forêt.

Il est demandé au comité Syndical de procéder à l'élection de la 7^{ème} Vice-Présidence.

Pour la fonction de septième Vice-Présidente :

CONSIDERANT la candidature de Madame Chantal BEL pour la fonction de Septième Vice-Présidente du Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de bulletins exprimés (votants – nuls/blancs) : 44.

(Majorité absolue fixée à : 23.)

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
-----------------------------	-----------------------------

(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Chantal BEL	42	Quarante Deux
Bruno FOREL	1	Un
Jacky GAVARD	1	Un

Considérant que les règles de scrutin ont été respectées, Madame BEL ayant obtenu 42 voix et donc la majorité des suffrages exprimés :

- est proclamée élue Septième Vice-Présidente ;
- a décidé d'accepter cette fonction ;
- est immédiatement installée.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

10. Charte de l' élu local Rapporteur : La Présidence

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, la Présidence donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

« Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Monsieur le Président donne lecture de la charte de l' élu local :

« 1 L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2 Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3 L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4 L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5 Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6 L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7 Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Cette charte ainsi que le chapitre III – articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux sont remis à chaque délégué sur une version dématérialisée ou papier pour ceux qui en feront la demande.

Enfin, chaque conseiller reçoit également une copie des statuts du Syndicat Mixte cœur du Faucigny.

Ouï cet exposé, le comité Syndical :

- PREND ACTE de la présentation et de la distribution de la charte de l'élu local et des statuts du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny ;

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

11. Date et Lieux de la prochaine réunion du comité Syndical Rapporteur : Le Président

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT cœur du Faucigny se déroule :

Le Mercredi 14 Octobre 2020 à 19 h à Boège

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

Le Comité Syndical du SCoT cœur du Faucigny en prend acte

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 07/09/2020

QUESTIONS ORALES

Néant

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT cœur du Faucigny, lève la séance à 21 h 30

Faucigny, le 15 OCT. 2020



Bruno FOREL,
Président